

Point 06 : Fonds de Solidarité pour le Logement – Approbation du règlement intérieur

Intervention : Marie-Annick BENATRE

Madame la présidente, chers collègues,

Cette délibération est importante pour toute personne et famille en situation de précarité et agir avec détermination pour faciliter leur accès à un logement, s'y maintenir et disposer de la fourniture d'eau et d'énergie.

Le logement est en effet un droit ! Il est, quand tout bascule, un des derniers remparts contre une précarité qui mène à la rue, précarité qui comme vous le savez grandit.

Les parcours difficiles, les accidents de la vie, la baisse du pouvoir d'achat, bouscule les trajectoires d'individus qui trop vite, par faute d'aides difficiles à mobiliser, se retrouvent dans des situations inextricables.

Dans de telles situations, la première des urgences doit-être de tout mettre en œuvre pour éviter l'expulsion locative. Pour rappel en 2018 dans notre département, c'est plus de 1000 commandements de quitter les lieux qui ont été prononcé par les tribunaux et ce chiffre n'a fait qu'augmenter ces 10 dernières années.

Cette délibération et l'adaptation du règlement affirme le FSL comme pivot dans la prévention et le traitement des personnes en situation complexe dans l'accès ou le maintien dans le logement. Nous en prenons acte avec satisfaction.

Car nous savons tous, le parcours que doit mener les individus expulsés pour retrouver un logement, est bien souvent une spirale infernale menant d'échec en échec, de foyer en foyer et de foyer à la rue.

Oui, il faut de la prévention, de la médiation, des aides financières, mais il faut que ces diverses aides soient faciles à mobiliser. Il est important, quelque soit le dispositif social que nous mettons en place de se doter d'outils qui permettent de lutter contre le non recours. C'est un des objectifs promus dans le règlement intérieur, au même titre que la simplification. Ce sont des engagements positifs.

Nous sommes également favorables à l'élargissement des bénéficiaires du FSL. Il est démontré que des aides débloquées en amont de situations difficiles peuvent permettre d'éviter de rentrer dans un cycle dont il est difficile de se sortir.

Le règlement proposé affirme le besoin d'articuler les aides du FSL avec d'autres dispositifs. Il est en effet indispensable de croiser notre action avec différents partenaires et acteurs comme les bailleurs sociaux, la CAF, l'Etat, les fournisseurs d'énergie, la régie de l'eau ou le secteur santé pour trouver des réponses adaptées et pérennes aux situations diverses.

Enfin, la précarité énergétique est aussi un thème fort : révision du plafond d'éligibilité, montant d'aide aux impayés énergétiques augmentés, prévention, sensibilisation. Ce dernier point, à mettre en relation avec la délibération suivante sur le Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie sont des atouts positifs d'autant plus que nous mettons les moyens humains dans ce service avec le recrutement de deux ETP.

Vous l'aurez donc aisément compris, les élus communistes adopteront le règlement intérieur du FSL. Adapté aux spécificités de notre territoire, il se doit d'être un outil efficient et efficace en direction des ménages dont les parcours de vie fragilisent le maintien dans le logement et la salubrité énergétique de ce logement.

Je vous remercie de votre attention.